

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
Téléphone : PLateau 8511

Administrateur PIERRE ASSELIN
Secrétaire de la Rédaction LUCIEN PARIZEAU

On est prié d'envoyer toute correspondance à la case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Administration) auquel on veut s'adresser.

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-poste ou chèque affranchi, accepté et payable au pair à Montréal.

Première année — No 167

Le numéro: 5 sous

Montréal, mercredi 26 septembre 1934

Le budget municipal

Suggestions et mises en garde au Conseil, touchant la révision des contributions

V. — Un autre impôt à instituer

Le Conseil financier, ou *brain trust*, que M. Houde fit mine d'instituer pour tenir ses engagements envers la banque, avait projeté la création de divers impôts nouveaux, notamment d'une patente de \$5 par année sur les récepteurs de radio. Le principe de cet impôt n'était pas aussi injuste qu'on l'a prétendu. — « Y pensez-vous ? » se sont aussitôt écriés nos démagogues : « taxer la radio, qui est un des seuls divertissements du pauvre ! » Précisément parce qu'on est pauvre, il est des luxes qu'on ne peut pas toujours se permettre, et le monsieur qui prélève cinquante, soixante-quinze, cent dollars, sur ses économies ou sur son allocation de chômage, pour s'acheter ce qui est, après tout, un article de luxe, serait mal venu de se plaindre du fisc si celui-ci voulait lui faire payer la peine de son extravagance. Entre les mains de certains gens, la radio est devenue un véritable instrument de torture pour les visiteurs, pour les voisins, pour les passants. Parlez franchement, cher lecteur, aimable lectrice : si vous aviez le pouvoir de prélever quelques centaines de milliers de dollars au profit de la Ville en taxant un article de luxe, ne seriez-vous pas tenté de commencer par l'appareil au moyen duquel on peut faire pénétrer chez vous, par la fenêtre, à travers le plancher ou le plafond, quelquefois d'une auto qui passe dans la rue, tout ce que la sottise ou le mauvais goût ont produit de plus beuglant, de plus frénetique ? Mais si un sentiment d'humanité mal comprise vous empêchait de taxer un appareil dont la masse du peuple fait si mauvais usage, ne croiriez-vous pas quand même rendre service à votre ville en tirant d'un impôt sur les antennes de postes récepteurs une amélioration de l'esthétique urbaine ? Observez du toit d'une maison à deux étages (ou, comme on dit chez nous, à trois étages) la forêt de mâts qui a poussé sur la ville depuis l'invention de la radio. Cette disgracieuse excroissance est, n'en doutez pas, une des hontes de notre ville. Il y a des antennes radio-phoniques qui, aménagées à l'intérieur des maisons, ne déparent pas la ville et ne coûtent pas plus cher que celles des toits. Un impôt sur les antennes extérieures forcerait peut-être les abonnés à supprimer la corde à linge tendue tout de guingois sur leur maison et qui donne à Montréal l'apparence d'une vaste cour de blanchisserie du temps qu'on ne connaissait pas encore le séchoir à vapeur. Cet impôt ne ferait même pas crier : comme certains spécifiques que nous connaissons tous, il ferait tomber les verrous sans douleur. Nous avons en notre ville assez de facteurs de laideur : appliquons d'avance à l'impôt qui fera disparaître les antennes de radio. Ce soir même, pas plus tard, arrêtez-vous un instant à constater, par la contemplation et l'énumération des antennes, avec quelle rapidité la sauvagerie peut envahir une ville sous l'influence combinée de l'ignorance et du mauvais goût. L'impôt sur l'antenne extérieure, c'est un impôt sur la laideur, l'ignorance, le mauvais goût. Ces charges fiscales, nous n'en aurons jamais trop.

Olivar ASSELIN

La faillite de l'école

Trois institutions traduisent les besoins d'un peuple libre : la religion par quoi il aspire, la langue par quoi il respire, la politique (au sens contemporain et parlementaire du mot) par quoi il expire. Ce n'est pas une formule, c'est l'exacte vérité. Or, de ces trois institutions, une seule, la religion, quoique largement mécanisée, s'est conservée dans notre peuple comme une institution

naturelle. La langue, que nous possédions à demi avant la conquête, s'est depuis éternisée et avilie, pour devenir, non plus une institution spirituelle, mais, au même titre que le code Morse ou tout autre alphabet arbitraire, un simple instrument de communication. Pour la politique, comment un peuple asservi eût-il pu créer la sienne et rejeter celle du vainqueur ? A l'heure présente, notre peuple vit donc d'institutions qui ne répondent à aucun de ses besoins réels, mais sur lesquelles il s'est façonné — avec cette passivité animale qui le caractérise — une manière de vivre et de raisonner. Dans un intelligent article de l'ACTION NATIONALE (livraison de septembre), l'abbé Lionel Groulx écrit avec justesse « que ce n'est point à garder la langue à l'état de simple moyen de communication que nous avons chance de survivre... Nous le savons tous : parler un français quelconque où l'on arrive à se comprendre est parfaitement compatible avec une âme de transfuge. » C'est pour cette idée que l'ORDRE se bat depuis sa fondation, pour faire entrer dans le crâne compact des patriotes professionnels que la langue est aussi nécessaire à la vie d'un peuple que l'air qu'il respire. Le langage primitif, à peine articulé, est à la langue évoluée et armée de cadres, ce que la religiosité, simple aspiration primaire, est à la religion enrichie d'une liturgie. Le Canadien-Français s'efforce de pratiquer une religion, et ne s'aperçoit pas du désordre de son langage.

L'école a fait faillite. L'abbé Groulx le dit nettement en recherchant pourquoi le français du Canada s'est si profondément vicié à la racine. « Nous ne cachons pas, écrit-il, que si nos universités, « écoles de haut savoir et de haute direction », s'étaient pleinement acquittées de leur magistère, tout notre enseignement, secondaire, moyen et primaire, s'en fût ressenti. » Ailleurs, il conclut avec autant de franchise : « Il ne s'agit donc pas, à propos d'éducation nationale, d'une réforme superficielle ni facultative ; il s'agit d'une question de vie ou de mort. Il ne s'agit plus de se draper dans son insouciance ou sa suffisance, convaincu que les bonnes intentions dispensent d'un effort de pensée dirigée ; il s'agit de savoir si nous vivrons et si nous aurons les éducateurs qui nous feront vivre. Il nous faut des pédagogues qui aient le sens des réalités et qui aient la volonté et le courage de faire tout ce qu'il faut faire. Il nous faut des maîtres. »

Des maîtres, dans toute l'acception du terme. Des maîtres qui sachent que, de la religion, il faut en avoir avant d'en faire ; que la langue, il faut en posséder le génie avant d'en apprendre les formules ; que la politique, ce n'est pas le battage électoral, la vénalité des magistrats, le favoritisme, la collusion, le truquage du scrutin, mais la science morale du gouvernement des hommes. Qu'un clerc écrive là-dessus l'exacte pensée de l'ORDRE, cela prouve que l'ORDRE, ici encore, a raison contre le cléricalisme et le conservatisme, monstres jumeaux de notre ordre social.

Lucien PARIZEAU

Rectification et correction

Dans mon article de lundi sur M. Duplessis et la réforme de la procédure criminelle, un lapsus m'a fait dire le contraire de ma pensée : « ... c'est lui qui voyait naguère, dans les efforts du gouvernement pour ne pas permettre au trust américain d'avilir les prix, une collusion louche avec l'International Paper pour exploiter le peuple. » Il fallait lire : « ... c'est lui qui voyait naguère, dans les efforts du gouvernement pour empêcher le trust américain d'avilir les prix, une collusion louche CONTRE l'International Paper pour exploiter le peuple. » Car M. Duplessis, comme toujours à la poursuite des succès démagogiques, défendit en l'occurrence contre M. Taschereau l'entreprise américaine de coupe.

Hier, sous le titre A quand le déballage ? lire : « Les hommes de main de la Sûreté (le M. Prince) LIGOTÉRENT consciencieusement... » Et non : « le LIGOTÉRENT », comme on me l'a fait écrire. — L. P.

Erratum

Dans une note intitulée « 20,000 tours à la seconde », parue le 21 du courant, un lapsus nous a fait dire que le kilomètre équivaut à trois cinquièmes de mille. Il fallait évidemment lire cinq huitièmes de mille.

LA JUSTICE ET LE CRIME



L'AGENT EN BOURGEOIS. — Ne dites pas un mot. Chacune de vos paroles pourra être interprétée contre vous.

L'ASSASSIN. — Dans ce cas, je peux bien vous l'avouer : j'étais venu lui prêter main forte !

Nos ministres et Radio-État

Le successeur de M. Maher n'est toujours pas nommé. Si je suis bien informé, il en sera question à un conseil des ministres qui se tiendra aujourd'hui même à Ottawa. Cette réunion des ministres fédéraux n'avancera probablement pas grand-chose à moins — tout est possible — qu'on y prenne une décision pour le seul plaisir de contredire les journaux... Ce serait donner trop d'importance à la presse que s'en préoccuper d'une façon aussi évidente. Car, même lorsque les politiciens cèdent à une campagne de presse, il faut qu'ils se donnent l'air d'avoir tout trouvé d'eux-mêmes et d'agir spontanément.

En tout cas il y a peu de chances pour que le successeur de M. Maher soit nommé aujourd'hui et, de toute façon, si cela arrivait, ce ne serait que provisoire, car il y faut l'approbation de M. Bennett. Il est vrai que, cette approbation, M. Bennett l'a donnée avant de partir comme il avait autorisé le ministre des Finances à faire connaître au public la nomination du gouverneur de la Banque du Canada dès que M. Towers accepterait ; ce dernier n'avait pas encore donné une réponse définitive au moment du départ de M. Bennett pour Genève où il a si brillamment chargé M. Skelton de commettre des gaffes à sa place tant au sujet de l'admission des républiques soviétiques à la S.D.N. qu'à celui de la question des minorités, soulevée par la Pologne.

Donc, en même temps qu'il donnait à M. Rhodes son approbation au sujet de la nomination de M. Towers, notre Bouvier national donnait sur la table du Conseil un coup de poing plus énergique que d'ordinaire en tournant son lognon dictatorial du côté de nos trois valets et leur disait en substance : « Pour ce qui est de la nomination d'un commissaire canadien-français à la régie de la radio, cela vous regarde. Les Français, moi, je m'en f... Puisque pour empêcher vos Français de brailler et les faire voter comme il convient il faut de temps en temps en nommer un quelque part, je veux bien. Mais je me f... de l'individu, qu'il soit buse ou génie, ou valet. Tâchez de vous entendre tous les trois sur un homme et celui-là sera nommé. Il y a déjà quelque temps que je vous ai dit cela et vous n'avez pas encore réussi à vous entendre. Je m'en vais à Londres par Genève. Si à mon retour vous ne vous êtes pas encore entendus, sera tant pis pour vous et les vôtres. Le poste restera vacant tant que vous ne serez pas tombés d'accord. »

Cela dit avec volubilité bien connue de notre Bouvier national rendu encore plus prolixe par sa hâte de se trouver à Londres. Nos trois valets sont tombés, mais pas d'accord.

M. Bennett parti, ils reviennent à eux et partent en quête d'un commissaire. Des campagnes s'amorcent. Des intrigues sont nouées. L'affaire s'ébruite. Le plus naturellement du monde, connaissant la démission de M. Maher, les journaux commencent à trouver qu'on ne désigne pas souvent son successeur. Devant l'inaction de nos ministres, la presse découvre un candidat, le trouve excellent, et, avec une spontanéité et une unanimité rarement observées dans nos journaux, lance dans l'opinion le nom de M. J.-Albert Gauvin dont

elle fait en quelque sorte son candidat. Celui-ci, qui n'y était pour rien à l'origine, ce qui l'honore, se laisse porter candidat et le voilà sur les rangs.

Grand émoi dans les milieux ministériels. Car, si l'on n'entendait parler de rien, il se passait bien des choses dans l'ombre. Chacun avait son candidat et chacun y tenait mordicus. Le vieil antagonisme entre Montréalais et Québécois recommença à vivre de beaux jours et l'intérêt régional redevint plus important que l'intérêt général des Canadiens-Français. M. Dupré avait son candidat. M. Durand, tout en prétendant que cette nomination ne devait pas avoir un caractère politique, avait le sien, puis, parait-il, en changea pour un autre qui n'était pas celui de M. Dupré. M. Sauvé, qui a appris en Egypte l'art du Sphinx, ne bougeait ni ne disait mot : il n'avait pas de candidat, le pauvre, mais, par dépit peut-être ou en attendant d'en trouver un de son choix, regardait systématiquement opposé aux candidats de ses collègues.

Voilà que dans l'intervalle, l'université McGill est entré en jeu en proposant un candidat qui se trouvait, comme par hasard, avoir l'appui du Canadian Pacific et de M. Beatty lui-même. On pourra se demander de quoi se mêlent ces deux institutions anglaises quand il s'agit de la nomination d'un commissaire canadien-français. Mais enfin ils sont dans l'arène. Cela n'est pas pour aider nos trois valets à se mettre d'accord.

Et pendant ce temps, la régie a dressé les grandes lignes de son programme de l'hiver sans la collaboration d'un commissaire canadien-français. Nos concitoyens de langue anglaise se moquent de nous, non seulement en prenant la large part des émissions de Radio-Etat, mais en se félicitant tout bas de cette unanimité dans la division, qui nous est propre et le sert bien, seul art dans lequel nous soyons passés maîtres et où nous ayons l'espoir de produire des chefs-d'œuvre.

Et tout cela parce que trois ministres canadiens-français ne peuvent s'entendre sur le choix d'un homme apte à représenter à l'administration de Radio-Etat l'élément canadien-français, parce qu'ils veulent faire passer les préoccupations de politique ou d'amitié ethnique avant l'intérêt de leur groupe ethnique, parce que chacun d'eux veut pouvoir dire à ses électeurs aux prochaines élections : « Moi, j'ai fait nommer un Canadien à la Commission de Radio, et c'est grâce à moi si vous avez du français au radio. » Et il se trouvera que si l'on nomme l'individu de leur choix, on peut parier que ce sera un ami politique ou un lâisé pour compte de la politique, à moins que ce ne soit un parent ou un parent de parent, de toute façon un homme qui aura bien peu de chances de réunir les qualités requises pour occuper un tel poste : connaissances artistiques suffisantes, habileté administrative, indépendance politique, caractère assez trempé pour imposer le français à tous les Cowan, Turnbull et consorts de l'Ouest et de l'Est du Canada.

Quand donc aurons-nous fini d'être la risée du reste du pays par la faute de nos ministrucules qui n'ont de canadien-français que le nom ?

Georges LANGLOIS

Après la grève Une autre victoire japonaise

A la suite de la grève des ouvriers du textile, les Etats-Unis s'engageront vraisemblablement dans la voie du syndicalisme intégral. C'est ce que vient de dire M. Francis J. Gorman, vice-président des ouvriers du textile et chef de la grève récente dont le bilan s'élève, sans compter les morts et les blessés, à une perte ou destruction de richesses de plusieurs millions de dollars. Outre sa déclaration par laquelle il s'engage à réaliser, dans la mesure de ses moyens, le syndicalisme intégral, M. Gorman s'engage à continuer, s'il y a lieu, la lutte syndicaliste contre les patrons de l'industrie textile. La reprise du travail par les grévistes n'est donc qu'une trêve momentanée. Si, comme l'espère M. Gorman, un million de tisserands se groupent en syndicats, il est probable que, à la moindre difficulté, les hostilités entre patrons et ouvriers reprendront de plus belle.

Sans préjuger de l'avenir, voyons ce que cette grève a coûté à nos voisins. On estime à quinze millions de dollars les pertes de salaires, et il est probable que les pertes subies par les patrons sont encore supérieures. Le New Deal vient de remporter sur les ouvriers du textile une victoire passagère. Si M. Gorman groupe son million de travailleurs, il deviendra l'un des hommes les plus puissants des Etats-Unis. Il se peut que le capitalisme américain, déjà fort ébranlé, subisse bientôt un assaut plus redoutable que jamais.

Jean-Marie NADEAU

Billet du jour

Pour se bien porter

LA Chine est un pays charmant, comme dit la chanson. Oui, sans doute, excepté les inondations, les famines, les bandits, les militaires et les Japonais.

Ce serait une erreur de croire, en tout cas, que tous les indigènes s'y occupent exclusivement de blanchissage.

J'y ai connu pour ma part un vieux mandarin à boutons de cristal, philosophe délicieux, d'une érudition avertie et d'une politesse raffinée. Ce digne seigneur assistait de loin à la vie cruelle et troublée de son pays, du fond d'une retraite fraîche et parfumée. Il avait, en buvant son thé, une élégance inimitable dans la façon de lever le petit doigt, allongé d'un angle démesuré et peint. Son port était noble, un peu hautain dans les ramages d'une robe de soie brodée ; mais il ne se départait jamais d'un abord affable et du sourire suave, hiératique et un peu mystérieux des vieilles races au passé chargé d'histoire. Surtout, cette bonne humeur imperturbable, ce calme serein et magnanime manifestaient une santé si éclatante que j'en restais surpris chez un homme d'un âge si avancé, fût-il Céleste ! Il me paraissait difficile d'attribuer ce parfait équilibre hygiénique aux ragouts de nids d'hirondelles ou à la fumée bleue de la divine drogue.

Comme je m'ouvrais un jour de mon étonnement admiratif à mon hôte distingué, il me fit cette déclaration : « Vous autres, occidentaux, vous êtes agités pour avoir le temps de vivre, de contempler, de penser ! D'où votre nervosité et la plupart des troubles physiologiques dont vous souffrez. Mais si vous santez sont généralement si débâchés, il faut en chercher la cause dans la déféction de votre organisation médicale. »

J'allais protester, mais mon interlocuteur continuait ainsi, en riant de ses yeux bridés dans son visage d'ivoire : « Je ne mets pas en cause la valeur et la conscience professionnelles de vos docteurs. C'est votre système qui pêche par la base. Dès que vous vous sentez valétudinaire, vous allez vous confier à un praticien, qui n'est qu'un homme après tout, et le seul qui ait intérêt à prolonger votre maladie puisqu'elle lui procure un profit indispensable. Quant à moi, tout au contraire, je paie à mon médecin un revenu raisonnable, mensuel et régulier, tant que je me porte bien. En retour, il est tenu de me soigner et de me guérir gratuitement si je tombe malade. C'est une assurance de santé ! »

Mon mandarin conclut : « Voyez-vous, pour vivre heureux, il faut rechercher la concordance plutôt que le conflit des intérêts. »

Ne vous disais-je pas que la Chine, est un pays charmant ? Esculape y est infensif !

Jean LE BRET

L'esprit à retardement

Dans le hall d'un grand hôtel de Genève, un habitué des réunions internationales disait dernièrement :

— Ici, la plupart des diplomates ont surtout l'esprit de l'escalier.

Le ministre français des Affaires étrangères, qui se trouvait là, répartit :

— Je sais, mais cela m'est indifférent.

Il y a maintenant un peu plus de six mois que le Japon s'est engagé dans la voie de l'expérience Hirota. Dans l'espace d'un semestre, on a assisté à une détente graduelle de l'extrême-Orient. A plusieurs reprises, on a cru que les nuages noirs, accumulés au-dessus de ce point névralgique qu'est la Mandchourie, allaient éclater et provoquer une catastrophe. Il n'en a rien été. Chaque fois, la diplomatie nipponne est arrivée à arrondir les angles, à faire des concessions ou à en obtenir. Le ministre des Affaires étrangères a superbement manœuvré, même au prix de louvoisements, mais cela ne l'a pas empêché de suivre son idée première, qui était de maintenir, d'une façon ou d'une autre, la prépondérance japonaise en Extrême-Orient. Après avoir amélioré les rapports avec les Etats-Unis, malgré les difficultés des questions d'armement naval, M. Hirota tente d'aboutir à quelque chose de semblable avec la Russie. Tokio et Moscou craignent, l'un autant que l'autre, un conflit sur les côtes du Pacifique. Tokio prend des mesures de protection en s'installant en Mandchourie. Moscou riposte en réorganisant ses défenses dans la province maritime et en y établissant de puissantes bases aériennes. Tokio reprend son mouvement « préventif » en renforçant ses effectifs, en construisant des avions et en se préparant à lancer de nouveaux croiseurs. Moscou concentre des troupes sur les frontières de la Corée et de la Mandchourie. Tokio tente de saisir le chemin de fer russo-mandchourien ; Moscou proteste et menace de déclarer la guerre. Telle était encore la situation, il y a quelques jours.

Brusquement, au moment où l'on croyait que les relations russo-japonaises étaient tendues au point de se rompre, le ministre des Affaires étrangères du Japon a procédé à un redressement remarquable de la situation. Il ne faut pas de guerre en Extrême-Orient, du moins pour le moment. Il faut avant tout maintenir les positions acquises, se réserver pour l'effort naval, qui s'annonce sérieux, affirmer les positions en Mandchourie. C'est pourquoi Tokio, qui discute depuis longtemps le rachat du chemin de fer de l'Est chinois, a présenté cette fois-ci des offres qui ont été acceptées. Hsing-King offre 170 millions de yens (un peu plus de \$50 millions) à la Russie pour reprendre l'entière propriété du Transmandchourien.

On annonce que Moscou a accepté les offres japonaises, ce qui n'a pas été sans causer un certain étonnement en Europe et en Amérique. On avait naïvement cru que les Russes ne s'entendraient pas avec les Japonais, et que l'on pourrait longtemps encore tabler sur cette rivalité des deux pays en Mandchourie. Quoi qu'il en soit, Tokio et Moscou sont arrivés à une formule d'entente, sur cette question délicate tout au moins.

C'est une nouvelle victoire que le Japon vient de remporter : victoire morale et matérielle à la fois. Et c'est une victoire qui, au lieu de mettre en danger la paix en Extrême-Orient, semble, au contraire, devoir l'assurer.

Les six premiers mois de l'expérience Hirota n'auront pas été sans profit.

André BOWMAN

A propos d'une élection

par Dollard DANSEREAU

M. Bennett nous rappelle Pierre le Grand. Le tsar disait après chaque défaite de l'armée russe aux prises avec l'armée suédoise : « A force d'être vaincus, nous apprendrons à les vaincre. » Et en effet, l'armée russe eut sa complète revanche à Poltava. Les défaites successives, depuis quelque temps, du parti conservateur ne découragent pas M. Bennett : il continue de s'accrocher au pouvoir, corrige ses plans d'attaque et semble espérer la victoire définitive de son parti aux prochaines élections fédérales.

La dernière élection partielle, en Ontario, a donné quatre sièges sur cinq aux libéraux. Ces derniers ont pris notamment à York adversaires Fontenac-Addington et Leurs-Nord. Le fougueux ministre du Commerce, M. H. H. Steven, eut beau dénoncer les accapareurs, s'emporter contre l'ancien gouvernement King, démentir à l'aide d'une abondante statistique, l'utilité des

«Marketing Board» et des «ords d'Ottawa, les électeurs ontariens n'ont rien voulu entendre. C'est un secret de Polichinelle que M. Stevens désire remplacer M. Bennett à la direction du parti conservateur fédéral; la défaite des candidats qu'appuyait le ministre du Commerce n'avancé pas les petites affaires du candidat à la présidence du conseil.

Les partisans de M. Bennett cherchent déjà quelques moyens d'empêcher la magistrature racée qui attend, semble-t-il, le parti conservateur aux prochaines élections fédérales. On insistera sur l'utilité de l'Office des produits naturels; on exploitera mieux les résultats de l'enquête Stevens; on ventera davantage les mérites de l'impérialisme économique. Les chefs du parti conservateur ne peuvent-ils donc se rendre compte que ces mesures sont précisément les plus impopulaires, et que par conséquent, ils devraient glisser sur des arguments d'une valeur aussi douteuse. Le public, en période de crise, impute, tout de suite, le marasme aux gouvernements. Des mesures économiques aussi discutables que les accords d'Ottawa et la création de l'Office des produits naturels ne sont pas de nature à satisfaire actuellement l'opinion. Ce qu'il faut au parti conservateur, c'est quelque argument sensationnel à base de nationalisme. A la suite de ses défaites successives, le parti de M. Bennett se rendra probablement à cette constatation. C'est alors que la province de Québec n'aura qu'à se bien tenir, car la lutte se fera sur son dos. La prochaine conférence interprovinciale en fournira probablement l'occasion.

Le gouvernement Bennett n'est pas encore défait. Le morcellement des comités en assurant quelques-uns aux conservateurs dans la province de Québec; l'exploitation habile de préjugés contre la province française lui en gagnera quelques autres. L'esprit de parti existe chez les Anglo-Canadiens comme chez nous, par exemple à Toronto; or nos concitoyens anglais sont attachés au parti conservateur maintenant que les Canadiens français sont libéraux, de même qu'ils étaient libéraux à l'époque où nous étions conservateurs. Quelle belle chose que la politique canadienne!

Dollard DANSEREAU

LA TRIBUNE DU LECTEUR

La gallophilie de M. King

Québec, le 23 septembre 1934.

Monsieur Lucien Parizeau,
Secrétaire de la Rédaction de l'ORDRE.
Monsieur,

Permettez-moi, à titre de lecteur quotidien, de venir vous faire une remarque au sujet de votre article intitulé «Le discours de M. King», du 20 courant.

Pour ce qui est du présumé argument électoral («la liberté économique») de M. King, passe. C'est à la première partie de votre article que j'en veux. Vous affirmez avec une méchanceté évidente (je ne puis m'expliquer pourquoi) que M. King est gallophile par intérêt. Votre affirmation est sans fondement. La simple considération de quelques faits vous prouvera que M. King est très gallophile et ne peut pas ne pas l'être.

Car vous vous rappelez que M. King est le petit-fils de William Lyon Mackenzie, qui comme patriote de 37 a combattu aux côtés de Papineau pour la défense de la même cause. De plus, Laurier eût-il choisi comme premier lieutenant un gallophobe? Je ne le crois pas plus que vous. Comment expliquer que M. King ait choisi comme ami et principal collaborateur un Canadien-Français, M. Ernest Lapointe, qui doit logiquement lui succéder à la tête du parti et du pays. Gallophobe, M. King aurait plutôt choisi un Anglais comme son successeur. En tant qu'universitaire et libéral, M. King se place au-dessus de ces sottises querelles de race. Vous me diriez que notre «Bouvier National» est gallophile par intérêt et je vous croirais, car il ne convient qu'à des puritains et abrupts de sa sorte d'agir par calcul.

Tout libéral dans notre pays doit être gallophile: les principes même du libéralisme provoquent chez lui cette attitude. [En passant, le libéralisme est précisément l'absence de principes.]

Je crois que ces raisons démontrent suffisamment que votre affirmation est plutôt gratuite et irréfutable. Je suis un franc libéral, mais je veux vous faire comprendre que cette courte remarque ne m'a pas été suggérée par l'esprit de parti; un conservateur renseigné et intelligent n'oserait pas accuser M. King de gallophilie calculée.

Vous aurez peut-être quelques remarques à faire quant à la rédaction de ma lettre, mais je vous défie de me prouver que M. King est gallophile par intérêt. Il ne tient qu'à vous de relever le gant. J'attends donc avec impatience votre réponse à mon défi.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Jean FOURNIER

Québec.

N. de la R. — Un défi. Diable, ça se complique! Les arguments de M. Fournier valent pour ceux qui croient (nous n'en sommes pas) 1° qu'il suffit d'avoir eu un aïeul gallophile pour détester les boches et aimer les Français; 2° que feu Wilfrid Laurier était lui-même, avant toute autre chose, un grand patriote. Or Laurier fut, à notre avis, un politique néfaste aux Canadiens-Français et un admirateur sismique de la mode anglaise, comme aujourd'hui M. Bourassa. M. King s'est choisi comme premier collaborateur un Canadien-Français parce que son parti doit nécessairement compter avec la province de Québec. Evidemment, entre un King gallophile par intérêt ou — soyons généreux — par plaisir et un Bennett gallophobe par bêtise, le choix est vite fait. Nous n'oublions pas que dans le cabinet

Vues sur l'Europe

(Du JOURNAL DE GENÈVE)

Nous vivons mal. Une crise économique — mais s'agit-il seulement d'une crise? — plonge tous les peuples dans des difficultés chaque jour plus lourdes. Une tension politique qui se propage de pays en pays ne fait qu'envenimer cette détresse économique. Ce ne sont pas de défiances, hostilités, craintes, soupçons, menaces. L'Europe est dans un état de psychose collective. Et seize ans après la guerre — alors que tous les maux dont nous souffrons viennent précisément de cette guerre — l'éventualité d'un nouveau conflit armé plane sur les esprits, sans même qu'ils se révoltent.

Rien n'est pire cependant que de se laisser envahir et dominer par les mois. La neurasthénie est en partie faite de l'ignorance où l'on est de sa propre santé et de l'appréhension que font naître des troubles superficiels qui n'intéressent pas la vie même des organes. Cependant un neurasthénique souffre mille morts parce qu'il a peur, et cette peur le conduit parfois, tel Gribouille, jusqu'au suicide. Notre vieux continent se trouve un peu dans la même situation. Si l'on réfléchit, l'on s'aperçoit en effet que les risques de conflit n'y sont pas aussi répandus qu'on le craint. Cependant l'idée de guerre flotte dans l'air. La meilleure méthode pour surmonter ce malaise est d'en analyser les éléments.

Ni l'Angleterre, ni la France, ni l'Espagne, ni la Belgique, ni la Hollande, ni la Suisse, ni les Etats Scandinaves, ni les Etats baltes, ni le Portugal, ni la Grèce, ne constituent le moins du monde un danger pour la paix. La chose est si évidente qu'il n'est point besoin d'insister. L'Italie? L'Italie n'est plus. Certes le fascisme est ardemment nationaliste et M. Mussolini, qui exalte volontiers la poudre sèche et les mitrailleurs, ne craint pas de glisser des corps d'armée sur sa frontière pour appuyer sa politique. Mais précisément il s'agit de politique. L'Italie n'a aucun intérêt à provoquer une guerre qui serait coûteuse et dangereuse pour elle; plus dangereuse encore pour le fascisme. Au surplus, qui ne connaît l'extraordinaire souplesse de la diplomatie italienne? La Petite-Entente, elle non plus, n'est pas belliqueuse, et pour cette simple raison qu'elle occupe une position «conservatrice» et que les trois Etats qui la composent étant parvenus chacun à sa pleine expression nationale, ne tireraient jamais l'épée que s'il s'agit de se défendre. La Pologne est dans la même situation. Elle ne demande, elle aussi, qu'une chose, c'est qu'on la laisse prospérer en paix entre ses frontières retrouvées. Quant à l'U.R.S.S., les circonstances font qu'elle trouve aujourd'hui son intérêt dans le maintien des situations acquises. Elle a suffisamment de difficultés sur les bras. Telle est la seule raison de l'évolution diplomatique qu'elle a accomplie depuis un an.

En face, voici le bloc des pays vaincus: Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie. Mais dans ce bloc il faut encore distinguer. Ni l'Autriche, ni la Bulgarie ne sont belliqueuses. L'Autriche — et nous allons le voir — représente pourtant le seul danger véritable qui existe actuellement pour la paix. Mais elle n'en est pas responsable. Ce n'est pas sa volonté, c'est son emplacement géographique qui est en cause. Quant à la Hongrie, son cas est plus complexe. La Hongrie ne peut songer à susciter une guerre. Elle serait aussitôt écrasée. Mais elle conserve une mentalité et des pratiques qui sont évidemment dangereuses, car pour satisfaire ses ambitions et ses aspirations, elle est toujours prête à seconder une politique de trouble et de division en Europe centrale. En un mot, elle est toujours tentée — bien qu'elle redoute les excès allemands — de s'inféoder à l'Allemagne. Tout compte fait, le véritable élément de perturbation qui persiste, c'est donc l'Allemagne. La puissance de cet élément s'est même multipliée depuis que ce pays est en proie à la fièvre obsessionnelle hitlérienne. Cependant, même dans le cas allemand, il convient d'établir des distinctions. Du côté franco-belge, point de danger direct. La guerre ne naîtra pas en Europe par l'attaque brusquée de l'Allemagne sur ses voisins de l'Ouest. L'Angleterre est aussi sur le Rhin. Du côté polonais, la situation est plus fragile. Le fameux «corridor» reste, quoiqu'on dise, une pomme de discorde. Mais d'une part, l'Allemagne a changé sa tactique vis-à-vis de la Pologne, la convention germano-polonaise est conclue pour dix ans, et dix ans c'est beaucoup pour prendre en Europe l'habitude de la paix. D'autre part, entre la Pologne et l'Allemagne, bien des combinaisons d'avenir sont possibles.

Reste l'Autriche. Là est le péril. Pourquoi? Parce que les intérêts des uns et des autres se croisent dans ce coin d'Europe. Pour l'Allemagne, il s'agit d'une question de prestige, d'une sorte de contagion. En outre, les Allemands savent fort bien que l'Autriche constitue le point faible de la politique européenne et que, derrière la frontière du Tyrol, l'on ne trouve pas, à pied d'œuvre, comme à l'ouest ou à l'est, corps d'armée et fortifications. Pour l'Italie, l'Autriche indépendante est un glacis qui tient l'Allemagne, son influence politique et ses ambitions économiques en respect; la Hongrie, une plateforme qui sert à faire pivoter une grande politique. Pour la France, l'Autriche indépendante représente un élément d'équilibre, sans lequel une Allemagne prussienne dominerait l'Europe de la mer du Nord à l'Adriatique et même par le Danube, jusqu'à la mer Noire. Pour la Yougoslavie, une Autriche glissant sous le protectorat italien serait une offense qui blesserait l'amour propre et une menace qui persisterait sur certains intérêts politiques essentiels. Pour l'ensemble

de M. King, nous serions mieux représentés et défendus que dans le cabinet Bennett. Nous croyons seulement que, parmi les Canadiens de langue anglaise, les gallophiles sincères sont une infime minorité. D'ailleurs, nous n'avons ni aucune méchanceté dans notre article du 20, qui qu'en pense notre correspondant. Tout au plus une petite exagération polémique que nous confessions volontiers. — L. P.

de la Petite-Entente, enfin, une Autriche qui se souderait à nouveau à la Hongrie — soit sous l'égide de la dynastie des Habsbourg, soit sous l'égide de l'Italie — ferait ressusciter des sujets de préoccupation quotidiens et risquerait de soulèver dans les minorités que possèdent chacun de ces Etats une agitation permanente.

Ainsi, si l'on jette un coup d'oeil d'ensemble sur l'Europe, l'on voit clairement, après l'avoir scrutée un peu partout, que le seul point véritablement malsain se trouve en Europe Centrale, dans le bassin danubien, entre l'Autriche et la Hongrie où s'enchevêtrent tant d'intérêts contradictoires. Là, d'un jour à l'autre, un incident aigu peut se produire, une étincelle risque toujours d'embraser l'Europe. Supposons, en effet, que l'Italie mobilise, que la Yougoslavie s'arme à son tour, comment se reconnaîtrait-on dans cette confusion? Jusqu'où les choses iraient-elles? Tant que l'Allemagne ne se sentira pas en état de jouer le tout pour le tout, il est probable — et ce n'est même pas certain — que des événements irréparables ne se produiront pas. Mais le jour où le IIIe Reich estimera qu'il peut tenter la partie — est-ce dans un an, est-ce dans trois? — tout sera à craindre. Car ce serait pour des gens décidés à un jeu d'enfant que de susciter un incident décisif dans ce guépier danubien.

La conclusion à tirer de cet examen est simple et claire. Puisque le danger commun réside dans le bassin danubien, le devoir impérieux, pressant, des Etats qui gardent encore le sentiment de leurs responsabilités envers les peuples est d'appliquer, sans délai, tous leurs efforts à assainir cette région. L'assainir comment? Par une action concertée de l'Italie, de la Petite-Entente, de l'Autriche et de la Hongrie, à laquelle la France et l'Angleterre prêteraient leurs bons offices. Il ne s'agit certes pas de chercher à réaliser ce qui n'est pas réalisable, comme par exemple d'obtenir de la Hongrie la reconnaissance pure et simple de ses frontières. Mais en évitant les formules contre lesquelles se dressent encore les susceptibilités passionnées des peuples, en agissant avec tact, en agissant surtout avec le ferme propos d'aboutir, les hommes d'Etat qui président aux destinées diplomatiques de l'Europe peuvent trouver — avec un peu d'imagination et d'esprit politique, le moyen d'effectuer, sur le double plan politique et économique, un rapprochement entre les divers Etats danubiens. Ce rapprochement tendrait considérablement la situation européenne en mettant, dans la mesure humainement possible, la paix danubienne à l'abri. Or, sans paix danubienne, point de paix en Europe.

Wladimir DORMESSON

Avant de faire un cadeau à un communiant, voyez chez HIRK les chapeteaux, médailles, croixes, médallions, de même que les montres, etc. Consultez leur liste de prix, 1240, Square Phillips. Tél.: LA 2121. (r-b)

A l'hôpital Notre-Dame

A l'amphithéâtre de l'hôpital Notre-Dame, à 10 h. 30, les jeudis, du 11 octobre au 13 décembre, le professeur Laquerrière fera, à l'usage des étudiants et des médecins, une conférence sur l'électroradiologie dans le diagnostic et le traitement des affections du tube digestif. Voici le sujet de chacune de ces conférences:

Mardi, 2 octobre: Conférence préliminaire. Rappel des notions de radiologie indispensables à l'étude du radiodiagnostic digestif.

Jeudi, 11 octobre: L'œsophage, l'estomac, le duodénum normal. L'œsophage pathologique. Spasmes, diverticules, rétrécissement, cancer.

Jeudi, 18 octobre: L'estomac et le duodénum pathologiques. Ptose, spasme, déformation de voisinage, adhérences.

Jeudi, 25 octobre: L'estomac et le duodénum pathologique (suite). L'ulcère, le cancer.

Jeudi, 8 novembre: Les images normales et pathologiques du foie, de la vésicule, du pancréas, de l'intestin grêle.

Jeudi, 15 novembre: Les images normales et pathologiques du gros intestin: ptose, constipation, mégacolon, dolichocolon, appendicite, adhérences.

Jeudi, 22 novembre: Action des divers courants sur le tube digestif; traitement des vomissements incoercibles, des spasmes de l'œsophage; ce qu'il faut penser des traitements physiques, des rétrécissements et des cancers de l'œsophage.

Jeudi, 29 novembre: Traitement des dyspepsies; action sur les ptoses, action sur l'ulcère, les plexalgies. La radiothérapie du cancer gastrique.

Jeudi, 6 décembre: Traitement des affections de la vésicule biliaire et des cirrhoses. Traitement des constipations.

Jeudi, 13 décembre: Le lavement électrique. Les hémorrhoides, les fissures anales, les fistules, le cancer du rectum.

Docteur Tancrède Asselin, chirurgien-dentiste, 5064, avenue du Parc, près rue Laurier, à son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 3087. (r)

Un jeu de hasard original

Les pères de famille américains qui ont l'espoir de voir leur famille s'accroître à bref délai ont trouvé un moyen ingénieux de se faire rembourser les frais occasionnés par la venue au monde du bébé.

Quelques jours avant la naissance, ils organisent un concours dont les participants, au nombre de 150, auront à prédire, moyennant paiement d'un dollar, l'heure précise où se produira l'heureux événement. Un prix unique de 70 dollars en espèces étant attribué au gagnant, il reste au papa prévoyant 80 dollars, somme généralement suffisante à couvrir les frais en question.

L'importance du concours est réduite à la somme plutôt modeste de 150 dollars, parce que, en vertu de la loi, les loteries et concours ne peuvent dépasser cette limite.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

L'eau au compteur

M. Dupire revient sur cette question qu'il a déjà abordée au DEVOIR. Il répond à quelques objections.

Tous les techniciens affirment que ce n'est pas l'eau consommée ou utilisée qui coûte cher dans le service de l'aqueduc, mais l'eau gaspillée. Dans la ville de Saint-Laurent, un résident nous dit que, sans ménager l'eau aucunement, on ne dépense pas chez lui le minimum. La plupart des familles, même nombreuses, seraient dans le même cas à Montréal, à condition de prendre les précautions élémentaires.

Cela, pour répondre aux objections que nous avons reçues de plus d'un lecteur et qui se résument ainsi: Voulez-vous taxer les familles nombreuses? Nous ne voulons pas les taxer, mais les détaxer. D'ailleurs, il n'est que juste d'imposer un taux décroissant passé un certain chiffre de consommation et c'est ce que l'on ne manquera pas de faire.

Autre objection: J'admets qu'il y a gaspillage et que la taxe d'eau n'a aucun rapport avec la consommation. Mais elle frappe le riche qui peut se payer un bel appartement. C'est une taxe somptuaire que vous voulez, du genre que les Anglais appellent *soak the rich*. Nous en sommes. Mais ne torturez pas la logique. La ville a besoin, à la fois, de tous les revenus qu'elle peut recueillir et de toutes les économies qu'elle peut effectuer. Enrayez d'abord le gaspillage de l'eau. Vollez pour l'économie. Ensuite, établissez une taxe somptuaire sur les loyers dépassant un certain prix. Vollez pour les recettes et vollez aussi pour le respect du sens commun.

Poser en principe qu'il faut «soaker» le riche est peut-être aussi dangereux que la pratique de certains gouvernements qui ménagent trop le riche. D'ailleurs, avec l'eau au compteur, le riche ne verra guère diminuer sa contribution puisqu'il n'est pas tenu à une stricte économie. Avec un minimum suffisant assuré, le pauvre et le moins riche n'auront qu'à surveiller leur consommation d'eau, sans dépasser la taxe minimum qui sera prescrite certainement inférieure à celle qu'ils payent actuellement, et cela sans se priver d'eau. Le riche, de son côté, n'y regardant pas de si près, continuera peut-être son gaspillage d'eau et ce sera tant pis pour lui et tant mieux pour les finances de la Ville.

Quant à l'impôt somptuaire sur les loyers élevés, c'est une autre question qu'il faudrait étudier avec soin, car il ne faut pas frapper trop bas et d'autre part ceux qui peuvent payer des loyers très élevés pourraient aussi, si l'impôt les gêne ou les ennuie, «se mettre chez eux», devenir propriétaires et ne pas s'en porter plus mal tout en se moquant de l'impôt somptuaire.

La limite du montant de loyer au-delà de laquelle on serait soumis à cet impôt serait difficile à établir et se présente tout de suite deux objections: la première c'est que, la municipalité ayant besoin, comme cela se présente périodiquement, de nouvelles ressources, pourrait abaisser progressivement, d'une administration à l'autre, la limite du loyer imposable et en arriver, comme cela se pratique dans certaines villes d'Europe et notamment à Paris, à frapper tous les loyers sans distinction. La seconde objection c'est que, si l'on ne frappe que les loyers élevés, il sera toujours facile de s'entendre entre propriétaires et locataires pour éviter cet impôt en inscrivant au bail un prix nominal de loyer inférieur au montant imposable et en acquittant le reste du prix par diverses autres considérations telles que chauffage, garage, service de conciergerie, etc. à faire, accessoires nombreux ou immobiliers, fournitures hypothétiques de tout ce que vous voudrez, qu'il sera facile d'inventer. Impôt somptuaire plus facile à tourner, pour les riches, que l'impôt sur le revenu.

Le discours de M. Skelton

Au DROIT, M. Charles Gautier commente à son tour le discours que le député canadien Skelton a prononcé à Genève sur le problème des minorités. Disons tout de suite que les commentaires de M. Gautier corroborent ceux qu'on a pu lire ici.

Il reproche d'abord au député canadien de déplacer la question, c'est-à-dire d'avoir mal compris le point de vue de la Pologne qui a provoqué ce débat. Passons. Il lui reproche surtout de ne considérer le problème des minorités au Canada qu'au point de vue des groupes étrangers venus au pays par immigration.

C'est traiter la question des minorités au Canada d'un point de vue très étroit. Et encore là nous différons d'opinion avec M. Skelton. Les immigrants étrangers sont venus ici parce qu'ils l'ont bien voulu. Concédoons-le, tout en admettant que le Canada n'était nullement obligé de les recevoir, qu'il a fait une propagande intensive pour les attirer et qu'il n'est pas, pour cela, libéré envers eux des lois les plus élémentaires de l'hospitalité. Du fait de leur entrée au Canada, ces étrangers ne doivent pas être fatalement voués à une assimilation brutale et, pour notre part, nous ne voyons aucun inconvénient, pourvu que soient respectées les normes de tout peuple civilisé, à ce qu'ils forment des petits Etats dans l'Etat.

Il s'agit bien de ces minorités étrangères, continue M. Gautier.

Ces divers groupes n'ont jamais, que nous sachions, — soit faiblesse, soit fatalisme, — protesté contre le sort qui leur était fait.

Le seul problème qui vaille la peine d'être posé ici est celui des minorités françaises. Ces minorités ne sont pas au pays contre leur gré, mais le sort des armes les a forcés de passer sous une domination étrangère. De plus, les traités internationaux, puis des ententes avec la majorité, inscrites dans la Constitution, leur ont assuré le libre exercice de leurs droits religieux et nationaux. La parole donnée a-t-elle été respectée? Ces minorités vivent-elles librement dans un pays dont elles sont les premières occupantes? A l'heure où il est donné au monde comme un modèle de tolérance et de bonne entente, le Canada traite-t-il dédaigneusement celles des minorités qui devraient lui être le plus chères?

Tel est le problème des minorités canadiennes, tel qu'il devrait être posé. Mais de cela, M. Skelton, inspiré par M. Bennett, n'en a pas soufflé mot.

Et voilà comment nous sommes représentés à Genève! A supposer que le Canada ait accepté le contrôle international de la protection des minorités ou que la Société des Nations lui eût imposé ce contrôle, il eût suffi de délégués canadiens comme M. Skelton pour que nous, Canadiens-Français, n'eussions pas été considérés comme une minorité relevant de ce contrôle international et pour que la majorité anglaise eût impunément violé les traités et constitutions qui lui imposent certains égards envers nous. Voilà qui nous éclaire sur ce que nous pouvons attendre de la majorité anglo-canadienne et de la Société des Nations.

Le régime des pénitenciers

On sait que récemment des forçats se sont mis en grève. Des forçats grévistes! Cela semble une contradiction dans les termes! Et cependant cela s'est vu. Et le plus inouï c'est que cette grève a bel et bien eu lieu sans provoquer un immense éclat de rire dans le pays et quelques vigoureux coups de fouet au pénitencier. Le SOLEIL rappelle à ce sujet quelques vérités élémentaires.

Dans le bon vieux temps, et sous quelque régime politique que ce fût, de telles prétentions de la part de dangereux criminels déjà relâchés des pénitenciers du Canada, n'ont été obtenues ni le cachot ou le fouet, dans leur prison, et, au dehors, un certain succès d'humilité. Mais la confusion des idées est telle, de nos jours, avec l'idéologie des uns et l'esprit révolté des autres, que les journaux représentent timidement que le programme social des bagnards modifierait trop brusquement les régimes déjà relâchés des pénitenciers du Canada. Il convient donc de rappeler que les criminels dangereux que la justice loge au pénitencier perdent temporairement, avec la liberté de leurs mouvements, le cens électoral, leur voix au chapitre social, voire le droit à la grève. Ils ne méritent plus d'être considérés comme des travailleurs syndiqués ou non. S'ils méritent encore d'être traités comme des misérables que, par des leçons morales et une discipline sévère, la société veut rétablir un jour dans la vie ordinaire, partant avec humanité et intelligence, ils ne doivent pas s'attendre à ce que, à cause de leur nombre ou de leurs menaces, ils imposent leurs points de vue à la nation.

Vérités élémentaires. Ce sont précisément celles qu'il faut rappeler le plus souvent si paradoxal que cela paraisse.

Risques inutiles

Sous ce titre, la PATRIE revient sur l'idée, plusieurs fois émise ici, que les agents motocyclistes ou automobilistes et autres conducteurs de véhicules privilégiés courent des risques inutiles, exposant leur vie et celle des autres en filant dans les rues à une vitesse excessive. C'est le grave accident dont un agent a été victime ces jours derniers qui inspire à notre confrère les réflexions suivantes:

Pour rejoindre l'auto qui allait trop vite, il est évident que sa motocyclette devait aller encore plus vite, et par conséquent il risquait sa vie. Il risquait aussi de causer la mort d'autres personnes. Et dans les circonstances, il semble qu'il ait été plus sage de laisser échapper le délinquant. Tant d'automobilistes se rendent coupables d'excès de vitesse et ne sont pas punis! Le mal n'est pas été grand à en laisser un de plus impuni.

Les règlements qui concernent la vitesse des véhicules sont loin d'être appliqués à la lettre, explique la PATRIE. Pour dégrader certaines rues, non seulement on tolère certaines infractions, mais on les commet presque en se contentant d'invoquer les automobilistes à la prudence. La prudence est la seule règle qu'il ne faut jamais enfreindre. Or, continue notre confrère...

A cette règle, les agents cyclistes et les chauffeurs des radiotaxis de la police contrevennent lorsqu'ils roulent à une vitesse effrénée. L'accomplissement de leur devoir, à notre humble avis, n'exige pas qu'ils prennent de pareils risques. Et comme il en résulte un danger pour d'autres qu'eux-mêmes, ils devraient s'en abstenir. Les pompiers de même vont souvent plus vite qu'il n'est absolument nécessaire et recommandable. Autrement, lorsque leurs fourgons étaient tirés par des chevaux qu'on lançait à bride abattue, ils allaient beaucoup moins vite et ils arrivaient assez tôt. Les moteurs automobiles leur permettent de gagner encore du temps sans mettre leur vie — et d'autres vies — en péril, et nous estimons qu'ils font un mauvais calcul en cherchant de gagner quelques secondes en risquant de se tuer ou d'écraser quelque passant.

On voit que la PATRIE va encore plus loin que moi. Et je ne suis pas prêt à lui donner tort. Les récents accidents feront réfléchir. Il est déjà question de mettre à la raison, si l'on peut dire, le fourgon de la Morgue. Les accidents causés par les véhicules de la police ou des pompiers sont trop fréquents pour qu'on ne trouve pas, avec la PATRIE, que les quelques secondes ga-

H.A. 5111-2
HECTOR MACKAY
avocat
Docteur en droit (Paris)
Immeuble «Star» — 231, rue S.-Jacques

gnées par leur vitesse sont trop chèrement payées.

L'unité nationale

«Vous n'aurez jamais, au Canada, l'unité nationale», disait l'autre jour M. David aux jeunes libéraux. Commentant ces paroles, L. R. écrit, au DROIT:

Paroles de bon sens. Jamais au Canada nous n'aurons l'unité nationale parfaite. Les deux peuples qui composent la nation canadienne ont des mentalités trop différentes pour qu'elles se fusionnent et n'en forment qu'une. Ce qui arriverait dans ce cas, ce serait l'abandon par la minorité de sa mentalité propre. L'entente est possible, mais une entente basée sur le respect mutuel, sur la reconnaissance non pas seulement en principe mais de fait, des droits de la majorité et de la minorité. Tout le reste est utopie et utopie dangereuse.

Montrer la force...

Le directeur d'une école de la Nouvelle-Ecosse a fait goûter du fouet à certains élèves indisciplinés. Dans l'espèce, le fouet était la courroie de cuir que nous avons tous connue si nous n'y avons pas touché. Protestations. Enquête judiciaire. Le juge L.-A. Audette, de la cour de l'Echi-quier, en a conclu qu'il s'agissait d'une correction ordinaire et a publié à ce sujet un long rapport où il s'élève à des considérations générales sur la correction corporelle à l'école. Cette correction, à condition qu'on n'en abuse pas, est souvent indispensable, quoi qu'en pensent les gens trop sensibles qui commencent par s'apitoyer sur le sort des mauvais garnements et finissent par vouloir transformer les prisons et les bagnes en Sybaris. Voici les conclusions du juge Choquette, résumées et commentées par l'ÉVÉNEMENT:

Ses conclusions non seulement exonerent le chef de l'institution mais lui donnent raison et le félicitent. Le magistrat demande que soit l'homme qui, à l'école, n'a pas reçu un coup de courroie: «L'élève qui n'a jamais été puni, ajoute-t-il, est presque un saint ou un hypocrite très intelligent qui a réussi à tromper ses professeurs». M. Audette reconnaît que la punition doit toujours être en conformité avec l'offense commise et avec l'intelligence de l'enfant, mais il faut, dit-il, «qu'elle soit assez sévère pour que celui qui la subit n'en perde pas le souvenir: une correction légère, dans le cas où nous occupons, n'aurait eu aucun effet et les élèves en auraient ri. Il était nécessaire de les frapper, même avec une courroie, raisonnablement, comme cela a été fait». Bien entendu, on ne doit pas abuser des punitions comme on ne doit pas abuser des plus des gâteries. Mais, encore, selon M. le juge Audette, «la courroie ou ce qu'elle représente est une nécessité absolue dans une école». Nous ajouterons qu'elle est nécessaire dans toute maison où il y a des enfants à élever. Un bon éducateur peut n'être pas obligé d'y recourir. Mais le fouet, pour l'ensemble au moins, devrait garder sa place au foyer. M. le juge, il a une grande élocution.

«Même muet...» Très juste. C'est, appliqué à l'éducation, le mot de Lyautey déjà cité plus d'une fois ici: «Montrer la force pour n'avoir pas à s'en servir.»

Georges LANGLOIS

Tickets «assurés»

Depuis quelques jours, les chemins de fer de l'Etat hongrois mettent en vente des tickets dits «assurés», dont le but est de favoriser le tourisme et plus spécialement les déplacements de week-end que font les habitants de Budapest.

Les acheteurs de ces tickets sont complètement remboursés de la somme payée s'il vient à pleuvoir dans la localité qu'ils ont choisie pour y passer la fin de semaine. Ils peuvent aussi, si l'en est le désir, se rendre, au moyen du même ticket, dans une localité plus éloignée qu'ils espèrent mieux favorisée par la température.

Ces tickets remportent, dit-on, un succès considérable.

«Votre téléphone a la valeur que vous lui donnez.»

VOTRE téléphone a autant de valeur que vous lui en donnez, car il est toujours prêt et toujours sûr. Il vous permet de communiquer avec plus de gens. Il croît sans cesse en efficacité et en simplicité.

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow
OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

Roehm a-t-il incendié le Reichstag ?

L'affaire de l'incendie du Reichstag semble rebondir. L'avocat Arthur Garfield Hays, membre de la commission internationale qui avait été chargée d'examiner la question de la culpabilité de Van der Lubbe, a annoncé que, prochainement, les membres américains de la commission vont procéder à une audition publique de Ernst Kruse, ancien ordonnance de Roehm (matricule No 134522), qui a fui de Munich lors de la tuerie du 30 juin.

Kruse, en arrivant en Suisse, a adressé une lettre ouverte au président Hindenburg, lettre qui a été publiée dans un numéro spécial du journal FREIHEIT, par M. Braun, chef des socialistes de la Sarre. Dans cette lettre, Kruse indiquait que le 10 février 1933, Roehm, Heines et Ernst firent venir dix hommes de confiance appartenant aux troupes d'assaut. Kruse était parmi ces dix hommes. Ils furent invités à prêter le serment de participer à une tentative de mettre le feu au Reichstag. Un certain Lobike ayant déclaré qu'il était contraire à sa conscience de devenir un incendiaire, il fut immédiatement arrêté et emmené. A partir de ce moment on ne l'a jamais revu.

« Les autres participants au complot prirent part à deux répétitions, ajoute cette lettre ouverte: ils passaient par le souterrain qui relie le palais de Goering avec le Reichstag, et on leur indiquait très exactement dans quel endroit de la grande salle des séances chacun d'eux devait placer un sac rempli d'une poudre particulièrement inflammable. Quant à Van der Lubbe, il n'était point au courant de ce complot; on lui avait tout simplement donné une torche allumée avec laquelle il devait parcourir certaines dépendances du Reichstag; on lui avait promis une forte somme et le droit de se rendre en Amérique après un simulacre de jugement et d'emprisonnement.

« Le moment venu, les sacs furent placés selon les indications de Roehm, qui alluma lui-même les mèches qu'on avait déroulées jusqu'à l'entrée du fameux souterrain. Kruse aurait été le seul des dix hommes des S. A. qui n'aurait pas été assassiné depuis l'incendie du Reichstag; il n'a dû son salut qu'à la protection toute particulière de Goering. »

Kruse prétend que la tuerie du 30 juin n'avait été organisée que dans le but de supprimer les survivants du complot incendiaire. La version que donne Kruse est la suivante:

« Hitler ayant voulu briser l'organisation des troupes d'assaut, Roehm lui aurait posé un ultimatum: ou bien, le 1er juillet, avant midi, Hitler donne à Roehm un engagement formel et par écrit d'arrêter toute action contraire aux intérêts des troupes d'assaut; ou bien, le 1er juillet, à midi, Roehm met à la disposition de la Reichwehr tout le dossier concernant la participation des S. A. à l'incendie du Reichstag, dossier qui « devait entraîner la perte de Goering, de Goebbels, et, par contre coup, de Hitler aussi. » C'est pour parer à la divulgation de ce dossier que Hitler aurait déclenché la tuerie dans la nuit du 30 juin. Quant au général Schleicher, il aurait été mis au courant de l'existence du dossier, mais il aurait refusé de se solidariser « avec des incendiaires ».

Kruse sera interrogé en présence de la presse et du public.

La route plastique résiste bien plus longtemps que la route dure. Elle est économique et pratique. Elle ne provoque pas de glissements. Le Dumas offre tous ces avantages. Les expériences sont concluantes à cet égard. (r-h)

L'agriculture en Hongrie

(De la NATION BELGE)

Depuis la guerre, la Hongrie est privée de territoires où l'on s'adonnait presque exclusivement à l'agriculture. Les cultivateurs représentent néanmoins encore 56 p. 100 de la population totale, rapport très élevé si on le compare à celui des pays mi-agricoles et industriels, tels la Belgique (21 p. 100), l'Allemagne (23 p. 100), la France (23 p. 100), les Etats-Unis (30 p. 100).

La crise se fait durement sentir en Hongrie, plus durement qu'en d'autres pays agricoles. On n'y cultive, pour ainsi dire, que des céréales. Cette orientation spéciale du système de la production est d'origine à la fois politique et économique. La double monarchie constituait, en effet, pour les agriculteurs hongrois, un marché sûr. A l'abri des droits de douane, le froment hongrois s'exportait en Autriche et en Bohême, sans aucune concurrence possible ni des blés roumains, ni des blés russes, ni des blés d'outre-mer. Cette protection était d'ailleurs, comme toutes les protections (et la situation actuelle en est la preuve), dangereuse dans ses effets, en ce sens qu'elle n'incitait nullement les paysans, soit à améliorer la production, soit à chercher un système moins périlleux qu'une quasi-monoculture, soit à se mettre en quête de nouveaux débouchés. Après la guerre, l'agriculture hongroise s'est ainsi trouvée devant des difficultés sérieuses et presque insurmontables.

En 1931, les emblavures de céréales en Hongrie s'élevaient encore sur environ quatre millions d'hectares, c'est-à-dire sur les 65 p. 100 de l'ensemble des terres cultivées. La même année, la production agricole totale était évaluée à un milliard de pengoes, pour une rente nationale totale de deux milliards et demi.

Entretemps, les exportations de céréales accusaient un chiffre de tonnage, d'année en année plus réduit: 400,000 tonnes en 1926 et 150,000 tonnes en 1932.

Les économistes et les agronomes hongrois préconisent avant tout une rénovation des méthodes de production qui, de méthodes passives qu'elles sont aujourd'hui, devraient

devenir intensives. Il ne s'agit pas d'augmenter une récolte déjà très difficile à placer, mais de l'obtenir à moins de frais, c'est-à-dire sur une superficie plus réduite.

A titre d'indication, la moyenne des rendements des cultures hongroises, en 1933, n'a guère dépassé, à l'hectare, 16 quintaux pour le froment, 13 quintaux pour le seigle, 13 quintaux pour l'avoine, 15 quintaux pour l'orge ou le maïs. Les experts conseillent, en outre, d'améliorer la qualité des grains dans le sens d'une richesse plus élevée en gluten.

Le gouvernement s'efforce, pour le moment, par l'entremise de ses agronomes, de substituer partiellement aux cultures de céréales, celles de pommes de terre ou de plantes oléagineuses.

En vous assurant à La Sauvegarde, vous protégez votre famille contre les éventualités de la vie, tout en suivant l'adage de Cartier: « Travaillons pour le maintien de nos institutions. » 152 est, rue Notre-Dame à Montréal. (r-h)

Le plan économique du docteur Schacht

M. Schacht, président de la Reichsbank et ministre de l'économie du Reich par intérim, a fait connaître le détail du « nouveau plan » économique qu'il a esquissé dans ses discours de Leipzig et de Bad-Eilsen.

Ce plan comporte quatre directives essentielles:

1° Les importations allemandes ne seront autorisées que dans la mesure où les devises nécessaires à leur paiement seront disponibles;

2° L'on s'efforcera d'étendre les bases indigènes de matières premières, afin de rendre l'Allemagne indépendante dans ce domaine;

3° Les exportations allemandes seront favorisées par le moyen des « scrips » et des rachats de bons;

4° On s'attachera à conclure avec les pays producteurs de matières premières indispensables à l'Allemagne des « accords de compensation », afin d'échanger ces matières premières contre des marchandises allemandes.

Ce « nouveau plan » de M. Schacht entraînera naturellement un contrôle très strict de toute l'économie et de l'industrie allemande. Des « offices de contrôle » existent déjà pour de nombreux articles. Ils règlent l'importation et la répartition à l'intérieur des matières premières étrangères.

Ce système va être développé et s'étendra peu à peu à toutes les branches de l'activité industrielle allemande. Le plan Schacht étendra aussi aux matières premières agricoles le système de contrôle appliqué à l'industrie. Il soulignera l'importance des accords de compensation. Il n'est pas sans intérêt de relever à cet égard, que dans un discours qu'il a prononcé vendredi au congrès de Nuremberg, le ministre de l'agriculture, M. Walter Darré, a déclaré que les paysans allemands sont « prêts à accepter

Histoire de chasse américaine

Ce soir-là, dans un hôtel de Chicago, un chasseur fort gourmet exprimait l'opinion que le gibier, tel qu'on le servait généralement sur les tables américaines, perdait une partie de sa saveur.

— Il faut savoir attendre, disait-il, que le gibier soit à point.

On servait justement un faisán. Notre homme y goûte et fait la grimace:

— Je vous le disais bien... Trop frais ce faisán. C'est fade, c'est plat. Autant vaudrait un poulet.

— Pourtant... hasarda quelqu'un.

— Il n'y a pas de poulet, monsieur. Un faisán ne doit être mangé que huit jours

l'importation de produits agricoles étrangers, quelle qu'en soit la quantité, à condition qu'ils soient payés par des exportations de marchandises allemandes.

après qu'il a été tué. Tenez, moi qui vous parle, je chassais un jour dans le Far West, seul avec un nègre qui portait mon carnier. Nous étions dans une région complètement déserte et si pauvre en gibier que, pendant quatre jours, je ne trouvais même pas à tuer une alouette. Nos provisions étaient épuisées. Nous commençons à ressentir les tiraillements de la faim, quand, tout à coup, un oiseau me part devant le nez. Je tire: il tombe. C'était un faisán... Eh bien! je n'y ai pas touché avant une semaine.

— Mais, s'écria la table d'une seule voix, comment n'êtes-vous pas mort de faim?

— Comment? reprit le chasseur avec un sourire... J'oubliais de vous le dire: j'avais mangé le nègre en attendant.

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

MONTREAL LIGHT HEAT & POWER CONSOLIDATED



• Cette lettre ouverte fait partie d'une série publiée au sujet du service d'électricité

Montréal, le 24 septembre 1934.

SUJET: Portée économique du tarif promoteur de consommation

A nos Abonnés:

Les professionnels de la critique hostile aux services publics comme le nôtre ont pris l'habitude d'étayer leurs arguments préférés sur la prémisse fautive qu'il y a conflit entre les intérêts des abonnés et ceux de la compagnie.

Toute personne sans préjugés n'aura pas besoin d'une longue étude pour se convaincre que pareille assertion ne peut être vraie. Comme toute autre industrie, notre compagnie a franchement tout avantage à établir ses échelles de prix aussi bas qu'il est économiquement possible de le faire pour ainsi étendre le marché où écouler son produit et augmenter la consommation.

Une maison munie, aussi complètement que possible, d'accessoires électriques est certes l'idéal recherché à la fois par l'abonné moderne et par la compagnie qui fournit le service d'électricité.

Pour la ménagère, cela signifie émancipation des corvées du ménage; pour la compagnie, augmentation considérable du débit et marché stable pour son service.

Le tarif promoteur de consommation, la preuve en est faite, est le plus court chemin vers cet objectif commun.

En autant que des tarifs sagement diminués peuvent hâter l'installation des gros appareils domestiques, réfrigérateurs, etc., et de ce fait augmenter sensiblement l'utilisation du courant, les tarifs promoteurs de consommation comme celui que projette notre compagnie ont fortement contribué à introduire dans des milliers de foyers de nouvelles habitudes de confort et de commodité.

Nous espérons et nous croyons qu'une fois notre tarif promoteur de consommation approuvé et mis en vigueur, un nombre toujours croissant de nos abonnés domiciliaires va en profiter pour se servir des gros appareils domestiques, créateurs de loisirs, que ce bas tarif permettra d'utiliser.

L'analyse minutieuse de nos statistiques de consommation révèle que la majorité des abonnés vont bénéficier substantiellement et progressivement de l'application du tarif projeté, même au taux de la consommation actuelle, qui s'est contractée avec la crise.

Et comme il arrive toujours quand on adopte le tarif promoteur de consommation qui exige que chaque client paye les dépenses encourues à cause de son propre raccordement avec le réseau, un pourcentage restreint de tous les abonnés est tenu de payer certains mois quelques cents de plus qu'avant.

Ce résultat est inévitable et doit être imputé à la répartition équitable des frais, nécessaire en toute justice pour la collectivité des abonnés, si chacun doit bénéficier de la diminution du coût de revient par unité que permet l'augmentation de sa propre consommation.

Dans le cas de notre compagnie, moins de 7% des factures de toute sa clientèle domiciliaire se trouve atteint on n'importe quel temps donné tandis que seulement environ 1% de la consommation totale tombe dans la catégorie de la "facture minimum" pour l'année moyenne.

Tout individu qui combat l'application des tarifs promoteurs de consommation agit donc contre ses intérêts.

Le tableau ci-joint indique comment fonctionnera le nouveau tarif promoteur de consommation et montre la différence du coût du service suivant les divers blocs de consommation.

Les diminutions projetées de .48 de cent par kilowatt-heure, ou de 16%, pour consommation de 10 à 70 kilowatt-heures par mois, de 1.2 cent par kilowatt-heure, ou de 40%, pour consommation de 71 à 200 kilowatt-heures par mois, et de 2.1 cents par kilowatt-heure, ou 70%, pour toute consommation excédant 200 kilowatt-heures par mois, seront tout à l'avantage de la majorité de nos abonnés et permettront à ceux-ci des économies progressives au fur et à mesure qu'il leur faudra augmenter leur consommation.

Le tarif promoteur de consommation projeté est équitable, simple et en conformité avec les tendances modernes. Partant d'un principe sain et applicable en toute justice à chaque abonné résidentiel, il devrait donner des résultats constructifs à l'avantage des abonnés comme de la compagnie.

Coûts comparés du service d'électricité domiciliaire

KWH PAR MOIS	TARIF ACTUEL	TARIF NET PROJETÉ:		DIMINUTION
		Tarif initial (y compris 1-10 kwh)	Tarif initial	
10	\$0.50	\$0.594	\$0.094*	
15	.60	.72	.12 *	
20	.75	.84	.09 *	
25	.90	.97	.07 *	
30	1.05	1.09	.04 *	
35	1.20	1.22	.02 *	
40	1.35	1.35	—	
45	1.50	1.47	.03	
50	1.65	1.60	.05	
55	1.80	1.72	.08	
60	1.95	1.85	.10	
65	2.10	1.98	.12	
70	2.25	2.10	.15	
80	2.55	2.28	.27	
90	2.85	2.46	.39	
100	3.15	2.64	.51	
110	3.45	2.82	.63	
120	3.75	3.00	.75	
130	4.05	3.18	.87	
140	4.35	3.36	.99	
150	4.65	3.54	1.11	
160	4.95	3.72	1.23	
170	5.25	3.90	1.35	
180	5.55	4.08	1.47	
190	5.85	4.26	1.59	
200	6.15	4.44	1.71	
210	6.45	4.53	1.92	
220	6.75	4.62	2.13	
230	7.05	4.71	2.34	
240	7.35	4.80	2.55	
250	7.65	4.89	2.76	
260	7.95	4.98	2.97	
270	8.25	5.07	3.18	
280	8.55	5.16	3.39	
290	8.85	5.25	3.60	
300	9.15	5.34	3.81	
etc.	etc.	etc.	etc.	

* Augmentation

Montreal Light Heat & Power Consolidated

• Nous nous ferons un plaisir de fournir sur demande des copies des lettres précédentes



Un cent dépensé en électricité à Montréal procure à la famille plus de confort et d'agrément qu'un cent dépensé pour tout autre service ou marchandise... de plus, si nous pouvons mettre à exécution notre projet de diminution de tarif, reprenant ainsi la pratique établie par la compagnie, le pouvoir d'achat du cent électrique accusera une augmentation progressive substantielle

La littérature des Canadiens-Français

(De l'hebdomadaire TOUTE L'ÉDITION du 8 septembre)

La littérature canadienne-française, pour beaucoup de Français, n'a pas de plus caractéristique illustration que la classique *Maria Chapdelaine*, de Louis Hémon, et les livres de Maurice Constantin-Weyer et de Marie Le Franc.

C'est oublier que Louis Hémon, Maurice Constantin-Weyer, Marie Le Franc, sont nos compatriotes. L'erreur blessante de ce petit animal se déchaîne, brûle des titres que Philippe avait reçus de son oncle pour poursuivre ses études, fait le sac de la maison et s'en va avec un ricane hystérique. Le jeune homme n'a plus qu'à abandonner ses études, mais avant de quitter l'Université, il subit une opération chirurgicale qui réussit. Enfin, il est un homme normal. Il a connu la fille d'un de ses patients (Frances Dee), belle et douce, et qui devient amoureuse de lui. Mais Philippe est lié, obsédé par l'image de la femme qui l'a haï, trompé, méprisé. Par un ami, il apprend que Mildred est dans la plus affreuse misère. Il va la trouver, dans un réduit sordide. Elle est méconnaissable, enlaidie par la maladie. Elle tente une dernière fois de s'accrocher à Philippe, qui la fait hospitaliser et soigner. Enfin, Mildred meurt. Pour Philippe, c'est la délivrance, la fin de l'envoûtement: il se remet à vivre.

Il y avait dans cette histoire la matière d'un beau film. Mais *Human Bondage* prouve une fois de plus l'impuissance du cinéma à traduire certaines situations psychologiques, certains caractères intérieurs. Ce n'est pas son rôle, c'est celui du roman et du théâtre. Le jeu des acteurs est bon; la photographie même est de bonne venue. Le film n'en reste pas moins à demi-manqué. — L. P.

Je tiens à dire ici, à l'appui d'une expérience personnelle, que je dois à la seule bonne volonté de quelques-uns d'entre eux de connaître les livres des auteurs qui vont de Louis Dantin à Jean-Charles Harvey, d'Adolphe Nantel à Claude-Henri Grignon. Sans mes correspondants, je serais disposé à ne voir dans la littérature canadienne-française qu'un enfant au berceau, potaissant s'il grandit, et de croissance malheureuse... A la vérité, un gaillard bien portant, magnifiquement sain, de sportive allure, symboliserait la littérature de nos amis les Canadiens français. Ceux-ci ne suivent pas, pour la plupart, les traces d'Emile Nelligan, le poète qui a suivi les traces, quant à lui, de Baudelaire, de Verlaine, de Laforgue, de Claude-Henri Grignon dans le *Retour à la Terre*, d'Adolphe Nantel dans *A la Hache*, ont toutes les aises des grands fervents de la nature; leurs livres sentent bon la forêt, la vie laborieuse mais épanouie des bûcherons: le héros des *Demi-Civilisés*, le roman de Jean-Charles Harvey que les autorités ecclésiastiques de Québec ont condamné à cause que le pamphlétaire apparaissait à travers le romancier, est épris de la joie de vivre; Louis Dantin, dans ses poésies, de la *Vie en Réve au Coffret de Cuisson*, nuance d'une atmosphère toute humaine ses songeries et son art; Simone Routier, si elle passe du vers traditionnel de *Ceux qui seront aimés* aux rythmes divers de *Tentations*, se rapproche bien plus de l'amour de vivre dont un poème fameux de Fernand Gregh a célébré la puissance, que des évocations hallucinées de Rimbaud.

Lorsque Mgr Camille Roy, à la Sorbonne, retraça l'histoire des lettres canadiennes-françaises et que, tout naturellement, il cita les auteurs qui sont à l'origine, il advint que d'aucuns lui reprochèrent, chez lui, quoiqu'il compte, et à juste titre, pour un maître, son indulgence pour des chants patriotiques et champêtres. *Sol canadien, terre chérie*, hymne national qu'Isidore Bédard composait en 1829, a droit cependant à ce qu'on le rappelle; également les poésies des précurseurs de Crémazie, les P.-X. Garneau, les P.-J.-O. Chauveau, les Joseph Lenoir; au reste, Mgr Camille Roy n'a-t-il pas été sans faire des réserves à leur endroit? Nous ne les citerons pas plus avant, nous ne dénombrerons pas les écrivains qui se manifestèrent, par exemple, à travers *l'École littéraire*, de Montréal — c'est nommer Louis Fréchette — et *l'École du Territoire*, de Québec — c'est nommer Nérée Beauchemin. Le présent mouvement littéraire nous occupe ici, et ce mouvement, certes, existe, quand il n'aurait donné d'œuvres que celles des auteurs que je citais en commençant.

Si un journal en apporte la preuve chaque jour renouvelée, c'est l'ORDRE (1), qu'a fondé cette année même Olivier Asselin, quotidien qui n'a pas son pendant chez nous, puisque presque exclusivement consacré à tout ce qui relève de l'esprit, des arts. Avec l'ORDRE, il y a, au Canada, quelque chose de changé. Le public n'est pas uniquement informé, selon une tradition touchante mais qui prête à sourire, que Mlle Paquette, de Québec, a pris le thé chez ses voisins, M. et Mme Laforcade, de Loretteville; que M. et Mme Le Nolleau ont fait une première sortie dans leur char, alias leur auto... Le public a devant lui des critiques, des chroniqueurs qui, dans des feuilletons, dans des articles, discutent le livre nouvellement paru, y reviennent s'il le faut, voire échantent des points de vue qui, pour n'être pas nécessairement identiques, n'en conservent pas moins aux quatre pages de l'ORDRE son caractère homogène, dont le culte de la pensée et de l'intelligence est le tenant. Du coup, les auteurs qui hésitent à louer, voire à discuter, un compatriote, sont contraints de ne pas fermer les yeux sur les mérites du prochain. J'ajoute que ces procédés très excessifs avaient leurs exceptions, à preuve les volumes dans lesquels des Canadiens français ne craignaient pas d'analyser, de commenter les œuvres des Canadiens français, ainsi les *Fêtes de l'Amérique française*, les *Glosses antiques*, de Louis Dantin, les *Regards sur la littérature canadienne*, de Claude-Henri Grignon, les *Pages de critique*, de Jean-Charles Harvey. Ces noms reviennent souvent sous ma plume. Il serait ou injuste ou sot de pas les redire pour autant de fois qu'il y a lieu. Mais ils ne sont pas les seuls et, sans omettre l'*Histoire de la Littérature canadienne* de Mgr Camille Roy,

je n'oublie pas les *Essais critiques* de Harry Bernard, les *Ebauches critiques* de R. P. Lamarche, O.P., *De livres en livres*, de Maurice Hébert, etc. Autant de livres dont l'ORDRE continue, et mieux, élargit la volonté de critique littéraire au jour le jour, sur le plan éternel, dirai-je avec le regret que nous, Français, ne fassions pas une place dans nos lectures de presse au quotidien le plus qualifié pour nous renseigner sur le mouvement littéraire canadien-français, d'une façon bien plus complète, et c'est tout naturel, que ne peuvent le faire les revues les plus littéraires de Québec et de Montréal, de la REVUE POPULAIRE au TERROR, si attrayantes et intéressantes qu'elles soient. Peut-être me suggérera-t-on qu'il passera beaucoup d'eau, entre les rives du Saint-Laurent, que le cinquantième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier sera fêté, un aérobis Champlain portant là-bas le salut de nos petits-neveux, avant que les auteurs canadiens et leurs éditeurs soumettent les livres à l'examen des critiques français... et des lecteurs en général. Les rapports des éditeurs avec nos libraires rencontrent des difficultés d'ordre matériel, soit; cela c'est le lot du lecteur, j'entends du public. Mais les éditeurs pourraient trouver dans leur budget de quoi faire le service des volumes publiés par eux à un nombre choisi de critiques; et les auteurs prendre sur leur bourse, si ce n'est de moitié avec les éditeurs, pour adresser aux critiques leur œuvre, dédiée selon l'usage... Attention! parler d'usage n'est pas de saison. Car ce n'est pas l'usage que l'auteur canadien-français porte sur la page de garde la dédicace trop facilement consentie chez nous, chez lui réservée jusqu'à en devenir rarissime. Et rarissime d'autant plus que le service de presse n'a guère cours, surtout n'a presque pas cours par rapport aux journaux, revues et critiques étrangers, fussent-ils français. Encore une conséquence de la méfiance ou est l'écrivain du « qu'en diront-ils ? » de l'extérieur. Modestie qui approche, sinon la vanité, une manière d'orgueil. Mgr Camille Roy l'a reprochée à ses compatriotes, dans l'interview qu'il donna aux reporters qui le questionnaient à son retour de France. M'autorisera-t-on à rappeler un souvenir personnel? L'article où je disais mon admiration pour *A la Hache*, d'Adolphe Nantel, dans le même temps que je m'élevais contre l'absence des services de presse, fut bien accueilli au Canada. Les journaux l'ont reproduit; des auteurs m'ont écrit pour m'approuver, j'ai reçu de l'éditeur une lettre aussi parfaitement courtoise que très intéressante. L'auteur n'a pas bougé... Je supplie qu'on me comprenne dans les limites où je le déplore: ce n'est pas un merci que j'attendais, mais le mot qui m'eût permis, entrant en relations épistolaires avec Nantel, d'accroître ma connaissance du Canada et de compter sur la joie de lire son prochain livre. Ce seul exemple est significatif du « cavalier seul » auquel la réserve des Canadiens français oblige leurs confrères de France. Il est entendu que nous nous aimons, eux et nous, mais comment exprimer notre amitié devant un rayon vide?

Rayon qui serait vite rempli, les livres paraissant en grand nombre. Et l'activité de la maison Albert Lévesque notamment est considérable. Rayon non pas absolument vide, puisque voici quelques ouvrages, mais limité aux éditions de chez nous: *André Laurence, Canadien-Français*, de Pierre Dupuy, a paru chez Plon; *Louis Fréchette*, de Marcel Dugas, à la Revue Mondiale; *Tentations*, de Simone Routier, à la Caravelle; *Né à Québec*, d'Alain Grandbois (la vie romancée de Louis Joliet), chez Messéin. Ce n'est pas aux Editions du Totem, non plus qu'à celles du Vieux Chêne (Montréal), que je dois de connaître les deux récents livres de Claude-Henri Grignon, et pas davantage à leur auteur; ce n'est ni à l'auteur ni aux Editions du Devoir (Montréal) que je dois de connaître le pur, le beau roman, d'une thèse discutabile, mais typique, de Michelle Le Normand, *Le Nom dans le Bronze*. C'est à la gentillesse de correspondants tout bénévoles. Qu'attendent donc, et les auteurs que j'ai cités, et d'autres, de Léo-Paul Desrosiers (*Nord-Sud*) à Françoise Gaudet (*Derrière la scène*), d'Alphonse Loiselle (*Trois femmes*) à l'abbé Elie-J. Auclair (*Figures canadiennes*), de Jean Chauvin (*Ateliers*) à Rosaire Dion (*Walt Whitman*), d'Albert Pelletier (*Egrappages*) à Medjé Vézina (*Chaque heure a son visage*), et pourquoi le rayon ne porte-t-il pas les livres de Robert Choquette, Marie-Victorin, l'abbé Lionel Groulx (qui fit à la Sorbonne des conférences très goûtées), Damase Potvin, Pauline Fréchette, Paul Morin, Adjuvator Rivard, Alfred Desrochers, etc.? Je ne veux pas copier davantage des noms et des titres dans les catalogues de librairie. A qui me reprocherait de citer sans esprit de classement, voire d'attendre de Laure Conan, qui mourut trop tôt, quoique d'un grand âge, pour voir paraître la *Stée immortelle*, qu'elle me dédicace son livre des paradisiques régions de l'au-delà, je répondrai que pour classer, il faut posséder, pour ne pas ris-

quer de se tromper, être renseigné, et que ce n'est pas avec un rayon vide qu'on fait son plein de connaissance... Si cet article peut inciter éditeurs et auteurs canadiens-français à renverser l'état de choses qui repose, et vraiment c'est peu, sur la négative, si, à la faveur des sentiments d'amitié franco-canadienne qu'affirme avec un éclat renouvelé les fêtes données en l'honneur de Jacques Cartier, auteurs et éditeurs canadiens-français se convertissent aux avantages du service de presse, le mouvement littéraire dont Québec et Montréal sont les pôles se développera utilement. La réciprocité étant parfois vraie, je suis persuadé qu'auteurs et éditeurs français n'hésiteront pas à étendre leur service de presse au plus grand nombre possible de publications et de critiques canadiens-français. Il y en a pour le faire depuis longtemps, d'ailleurs. En attendant qu'un prix Jacques Cartier, décerné par un jury de chez nous, laire, en témoignage d'intérêt et de sympathie, une œuvre d'auteur canadien-français, publiée au Canada; en attendant, aussi, qu'un éditeur de chez nous accueille, dans une collection d'auteurs étrangers (mentalement on ajoutera: et amis) une œuvre d'auteur canadien-français, qui serait là à sa place tout autant qu'une traduction, et qui, n'en étant pas une, se laisserait lire — et aimer — dans le texte.

(1) Il n'y a, bien entendu, que similitude de nom avec le journal fondé à Paris, antérieurement, sous ce titre, février 1934.

(2) Voir LA PARENTHÈSE, janvier-février 1934.

De feminis illustribus urbis...

LE HURON, qui n'a pas eu le privilège d'avoir un seul rejeton de ses 94 squaws, conserve pour les familles nombreuses un sentiment d'envie bien compréhensible. Il lui suffit d'avoir plongé son nez pendant 17 minutes dans un flacon d'eau-de-feu de la région pour s'envoler au pays des rêves et avoir les yeux humides à la pensée de tous les enfants qu'il aurait pu avoir et qu'il n'a pas eus. Le Huron se voit père d'une famille de 11 ou de 13 enfants, tous vaccinés, et rêve de voir son nom et son portrait dans les colonnes des gazettes, entouré de petits Hurons folâtres et mignons comme les enfants de Manéssipe Couillet (77 ans, 5 pieds 9 pouces, 150 livres), de Saint-Convulnus-des-Jambons-Fumés.

Aussi, le Huron a-t-il senti son cœur battre quand, dans le numéro de TITTE du 22 septembre, il a découvert que Mme Horace Cragnaluste avait heureusement mis au monde son 21e enfant. C'est une chose qui n'arrivera jamais au Huron, destiné à mourir solitaire, comme le ver du même nom. Son 21e enfant! Vous entendez bien, ô Facès Pâles! son 21e enfant! Il est bien évident que, lorsqu'on porte le nom prédestiné d'Horace, on ne peut être qu'héroïque, à la façon des anciens Romains. C'est pourquoi Mme Horace Cragnaluste a eu son 21e enfant, alors que le Huron, qui ne s'appelle même pas Harold-Pétronosius Lanternier de Saint-Luc... en a aucun.

Le Huron, après avoir lu cette nouvelle sensationnelle, a immédiatement saisi une plume de canard sauvage qui lui venait de ses ancêtres et a envoyé à Mme Cragnaluste une lettre de félicitations. Il l'a fortement engagée à mettre au monde deux douzaines supplémentaires d'enfants, ce qui permettrait à l'heureuse famille de fonder une garde indépendante rien qu'avec ses rejetons. Le Huron s'est engagé par écrit à fournir l'équipement nécessaire à cette garde, si jamais elle est fondée, et de payer les frais d'instruction des

quatre cadets de la famille (cours supérieures par Ménage, le professeur Haddock et Lucien Parizeau).

Le Huron, prodigieusement intéressé par cette 21e naissance, a dévoré, comme on pouvait s'y attendre, les renseignements inédits qui ont paru dans la gazette susnommée à propos de la famille Cragnaluste. C'est ainsi qu'il a appris que l'immeuble, désormais célèbre, avait été situé à la 6e avenue au lieu de la 10e, que l'enfant, au lieu de peser 3 livres et demie comme le disait la douce TITTE, en pesait 8 et trois quarts, ce qui est fichtrement beau pour son 21e enfant, que les parain et marraine de l'enfant n'étaient ni son oncle ni sa tante, mais bien son frère et sa sœur, ce qui ne fait qu'une très légère différence. Il s'est aperçu de tout cela parce qu'il a vu dans cette importante gazette la mention suivante: « Lisez TITTE tous les matins pour être bien renseigné. » Et en Huron prudent, il a voulu « checker » les informations, comme on dit en Iroquois.

Les Facès Pâles de Montréal et d'ailleurs se demanderont pourquoi le Huron s'en prend à un confrère, victime d'une erreur. Les Algonquins à roulettes qui peuplent la province déclareront, sans plus, que le Huron n'est pas très charitable. Le Huron répondra par l'argument péremptoire que lorsqu'on a des prétentions il faut les justifier, et que lorsqu'on ne les justifie pas on mérite un coup de pied quelque part. Le Huron ajoutera qu'il est l'ennemi du jaunisme, qu'il est indécrottable d'éclater dans les colonnes d'un journal une chose aussi personnelle qu'une 21e naissance, qui en présuppose vingt autres, et que les quotidiens ne sont pas des revues de gynécologie.

A part cela, le Huron n'en veut pas une miette à son confrère pâle (ô combien!) et il n'en veut même pas à Mme Cragnaluste d'en être à son 21e enfant. Car jamais le Huron n'en pourra faire autant...

LE HURON

Questions de langue

Par un ami de Ménage

(Pour ceux qui ont un dictionnaire sous la main)

« Payable » et « recevable. » — Les adjectifs payable et recevable sont de langue française, mais dans le commerce nous les employons à tort en les ajoutant à d'autres mots pour former des expressions fantaisistes, puisque les expressions techniques françaises existent déjà.

Ainsi les expressions « billets payables » et « billets recevables », qui semblent avoir été traduites littéralement de l'anglais « bills payable » et « bills receivable », se nomment en France effets à payer (billets à ordre, traites, lettres de change, qu'on a accepté de payer à leur échéance) et effets à recevoir (effets de commerce dont on doit toucher le paiement au jour de l'échéance).

Pourquoi ces dénominations? « En général, les commerçants ne payent pas immédiatement les marchandises qui leur sont livrées; ils n'achètent pas au comptant. Il est naturel que les fournisseurs accordent un délai aux acheteurs pour se libérer, afin de leur permettre de vendre, partiellement tout au moins, les produits achetées, avant d'en acquitter le montant. S'il en était autrement, tout commerçant devrait immobiliser des capitaux considérables pour l'approvisionnement de son négoce et le commerce ne serait accessible qu'aux gens fortunés. Mais à défaut d'argent, le vendeur peut avoir en main un titre engageant l'acheteur et représentant la valeur des marchandises livrées à ce dernier. On a créé dans ce but les effets de commerce qui sont des écrits constatant la créance des fournisseurs. Par définition, l'effet est le produit d'une cause, ce qui explique que l'on ait donné le nom d'effets de commerce à ces écrits qui sont le résultat d'opérations commerciales. » (Edmond ROLLIN, Questions commerciales.)

D'ailleurs, le mot effet désigne également une traite ou un billet; tandis que le mot billet ne s'applique pas à une traite. Il est donc plus juste d'employer le mot effet de préférence à billet, quand nous voulons parler des traites et des billets d'une manière générale.

On appelle effets en portefeuille les effets à recevoir qu'on n'a pas encore négociés (escomptés), et « effets en circulation » les effets à recevoir qu'on a négociés.

Les billets souscrits, les traites acceptées, en faveur de quelqu'un à qui nous ne devons rien, sont des effets de complaisance, et non d'accommodation (accommodation bills). Ces effets sont encore dénommés valeurs de circulation, effets fictifs, papier de cavalerie. « Les effets de complaisance sont souvent l'antichambre de la faillite. » (Démonceaux et Savigny.)

On appelle broche un effet dont la valeur nominale est inférieure à \$25; papier brûlant, un effet qui est sur le point d'échoir: « Nous avons à faire face à deux papiers brûlants dont l'un, aujourd'hui, un billet de \$1,000, et l'autre, demain, une traite de \$800; » papier court, un effet de commerce dont l'échéance ne dépasse pas trente jours: « Paiement au comptant ou en papier à courte échéance; » papier long, un effet de commerce dont l'échéance dépasse un mois: « Pour régler ce compte, je vous signerai un papier long; » quatre- chiffres, un effet de commerce dont la valeur nominale est de \$1,000 à \$9,999, c'est-à-dire ayant quatre chiffres.

Le registre dans lequel nous inscrivons les billets et les traites se nomme échéancier des effets à payer, ou, selon le cas, échéancier des effets à recevoir, et non: « livre des billets payables, livre des billets recevables. »

Il en est ainsi des expressions « comptes payables » et « comptes recevables », qui devraient être remplacés par: fournisseurs, clients.

Disons également: Grand livre Fournisseurs, Grand livre Clients, et non: Grand livre Comptes payables, Grand livre Comptes recevables. »

Dans un bilan, une balance de vérification, écrivons fournisseurs ou créanciers, clients ou débiteurs, de préférence aux mots: « comptes payables et comptes recevables. » Dans les maisons importantes, le compte Clients donne généralement lieu aux divisions suivantes: Clients Québec, Clients Montréal, Clients Province, Clients Etranger.

On dit très bien: « A l'échéance, ce billet est payable à notre bureau. » Le renouvellement rend un effet payable à une époque plus éloignée. La traite à demande est payable à présentation. « J'ai accepté votre traite payable à la Banque Canadienne Nationale de Saint-Sauveur. »

Si l'adjectif « payable » a des relations avec les billets et les traites, l'adjectif « recevable » ne semble pas en avoir. On dit cependant: « L'offre de M. X est recevable; votre excuse n'est pas recevable; le billet que vous nous avez souscrit en règlement de votre compte n'est pas recevable » ou plutôt « acceptable », et encore mieux: « est inacceptable. »

Adjutor FRADET

Pour les pêcheurs

Un journal de Birmingham (Angleterre) raconte qu'un inventeur anglais vient de trouver un procédé qui lui permet de doubler ses prises de poissons.

Il met un petit miroir à son hameçon, ce qui fait croire au poisson qu'un rival va lui disputer l'appât. Le poisson se précipite et, la gourmandise aidant, se jette sur l'hameçon.

Gaston PICARD

LE CINÉMA

Primerose

Une jeune fille noble, Primerose, s'éprend d'un jeune homme à qui elle n'est pas indifférente et lui fait connaître ses sentiments. Celui-ci, au moment d'aller lui dire le bonheur que lui cause cet aveu, apprend qu'il est ruiné et qu'il sera peut-être impliqué dans une affaire d'esroquerie. Cette nouvelle le force à s'embarquer pour l'Amérique; avant son départ, il déclare à Primerose qu'il est touché de son aveu, mais qu'il ne peut songer à l'épouser, parce qu'il ne l'aime pas. La jeune fille se tourne vers la vie religieuse et entre au couvent. Le moment venu de prononcer ses vœux, elle se rend à cette fin en Espagne; mais elle doit bientôt revenir en France, le gouvernement espagnol ayant dissous sa communauté. L'homme qu'elle a aimé, qu'elle aime encore, est également revenu, après s'être tiré d'affaire à son honneur et avoir sauvé sa fortune du désastre. Primerose sait qu'elle est aimée de lui, qu'elle peut devenir sa femme puisqu'elle n'a prononcé aucun vœu; mais son orgueil la pousse à ne plus voir en lui qu'un ami, à se considérer comme une espèce de religieuse laïque. Cependant le cœur reprend bientôt le dessus, et Primerose se jette dans les bras qui attendent impatiemment le moment de se refermer sur elle.

Idylle fraîche et sans prétention, dans le cadre d'un château de province et d'un couvent. Scénario, découpage et photographie honnêtes. Action soutenue, dialogue vivant, réparties spirituelles. Scènes pittoresques de la vie de château (de la chasse à courre en particulier) et de la vie de couvent. Excellente interprétation: Madeleine Renaud, Henri Rollan (inférieur aux autres), Marguerite Moreno et Georges Mauzy forment une équipe homogène dont les membres ne se mettent pas en vedette au détriment les uns des autres ou à celui de l'intrigue.

De véritable cinéma? Non, sauf quelques raccourcis, quelques ellipses, ici et là. Mais dans son genre, un film réussi. Quand la production courante se maintiendra à ce niveau, elle aura fait un progrès dont les plus difficiles se montreront satisfaits.

Belle of the Nineties

Deux journaux d'information ayant annoncé, l'un, qu'il n'y a rien de mal maintenant à voir Mae West, l'autre, que ce n'est pas un péché maintenant de voir Mae West, je suis allé voir cette *Belle of the Nineties* sans crainte de me faire censurer par la « Ligue du Bon Cinéma ». Et comme partie de « vulgum pecus » je ne me suis pas prévalu des privilèges de la presse, j'ai pris place dans la queue (elle était plutôt courte — Mae West est-elle à la hausse?) et j'ai acheté un billet d'orchestre, numéro 19194, si vous voulez le savoir (il est très utile de noter le numéro de son billet, peut-être un jour vous dirai-je pourquoi). On m'a fait asseoir dans un des rares fauteuils libres. A ma gauche, un gros homme apparemment fort intéressé aux ondulations de la croupe de la dame Mae West; à ma droite, deux jeunes femmes évidemment en quête d'une leçon de « sex-appeal », art où ladite dame n'a pas, paraît-il, son égale.

C'est sans doute pour convaincre les sceptiques qu'on a fait *Belle of the Nineties*. Un soupçon d'intrigue autour d'un vol simulé, d'un match de boxe, d'un meurtre et d'un incendie, dans un milieu plus ou moins respectable de la Nouvelle-Orléans, essaie bien de donner le change. Mais en réalité il n'y en a que pour la dame Mae West, qui a elle-même écrit le scénario, et pour ses mots d'esprit, j'entends les mots où elle a cru mettre de l'esprit. Je m'attendais à voir la *Dame de chez Maxim* transposée sur le plan américain, à retrouver la spontanéité, la pétulance et la jovialité de la même Crevette. Rien de cela. Pas autre chose que les regards en coulisse et les ondulations de croupe de la dame Mae West. Ce n'est vraiment pas la peine de se déranger. Ceux qui sont friands de « sex-appeal » iront plutôt se promener rue Saint-Jacques, entre midi et une heure, ou encore rue Sainte-Catherine, de cinq heures à onze heures du soir. Et plus tard, dans telle et telle boîte de nuit, pas nécessairement les plus malfamées, ils trouveront des petites poules qui rendent des points à la dame Mae West.

Pierre BOUCHER

Human bondage

Leslie Howard a fait ses preuves à l'écran. Il joue avec sobriété et une tristesse un peu froide, en vrai gentleman anglais. *Human Bondage* nous le montre étudiant à l'école de médecine, brillant, sympathique, mais affligé d'une infirmité malheureuse: il est pied bot. Au restaurant où il déjeune en compagnie de ses camarades, il est ébloui par une serveuse (Bette Davis) aux cheveux dorés, aux yeux angéliques, mais qui a mauvais caractère. Philippe — c'est son nom — la conduit au théâtre, au dancing, dépense follement pour elle. Mais elle ne peut aimer un infirme: elle épouse un client du restaurant, sorte de brute joviale et pleine de santé. Bouleversé, Philippe est « recalé » aux examens. Une ancienne amie, Nora, le console et le convainc de se remettre au travail. Mais la pensée de l'autre l'obsède. Un jour, il la trouve chez lui, hagarde et défaite. Son mari l'a quittée. Elle compte que Philippe l'épousera et, comme elle est grosse, qu'il paiera ses frais de clinique. C'est bien ce qui arrive. Après les relevailles, elle confie son enfant à une nourrice et, quelque temps après, malgré toutes les bontés de Philippe, s'enfuit à Paris avec un ami de collège. Philippe l'aime toujours. Quelques mois plus tard,

elle retourne chez lui, apparemment repentante. Elle a fait la rue. Sa santé s'est délabrée. « Tu me dégoûtes », dit Philippe. Mais il la garde auprès de lui, comme si cette femme l'avait envoûté. Puis un jour, furieux de se voir dédaigné, ce petit animal se déchaîne, brûle des titres que Philippe avait reçus de son oncle pour poursuivre ses études, fait le sac de la maison et s'en va avec un ricane hystérique. Le jeune homme n'a plus qu'à abandonner ses études, mais avant de quitter l'Université, il subit une opération chirurgicale qui réussit. Enfin, il est un homme normal. Il a connu la fille d'un de ses patients (Frances Dee), belle et douce, et qui devient amoureuse de lui. Mais Philippe est lié, obsédé par l'image de la femme qui l'a haï, trompé, méprisé. Par un ami, il apprend que Mildred est dans la plus affreuse misère. Il va la trouver, dans un réduit sordide. Elle est méconnaissable, enlaidie par la maladie. Elle tente une dernière fois de s'accrocher à Philippe, qui la fait hospitaliser et soigner. Enfin, Mildred meurt. Pour Philippe, c'est la délivrance, la fin de l'envoûtement: il se remet à vivre.

Il y avait dans cette histoire la matière d'un beau film. Mais *Human Bondage* prouve une fois de plus l'impuissance du cinéma à traduire certaines situations psychologiques, certains caractères intérieurs. Ce n'est pas son rôle, c'est celui du roman et du théâtre. Le jeu des acteurs est bon; la photographie même est de bonne venue. Le film n'en reste pas moins à demi-manqué. — L. P.

Georges LANGLOIS

Le nez de Cléopâtre et la politique

(De la NATION BELGE)

Il restait un domaine qui avait échappé jusqu'ici à l'intrusion de la politique: l'élection des reines de beauté. Les membres du jury passaient au gabarit de la perfection classique le nez, la bouche, les yeux, la chute des épaules et des reins, le galbe des jambes et des bras, le tour du poignet et de la cheville, ils regardaient à la bouche comme on fait aux chevaux dans les marchés, ils jugeaient l'éclat, la profondeur, le velouté du regard, ils n'oubiaient ni les cheveux, ni l'incarnat du visage, ni le grain de la peau, jusqu'à ce qu'enfin le degré de vénusité, ce que la littérature cinématographique nomme le sex-appeal, fixât définitivement leur choix.

Hélas, le sex-appeal lui-même doit céder le pas à la politique. Invités à assister à l'élection de Miss Europe à Hastings, les ambassadeurs d'Allemagne et de Russie ont refusé. En effet, Miss Allemagne n'est pas une aryenne cent pour cent et Miss Russie est une Russe Blanche au lieu d'être une Russe Rouge! En vain leurs managers objectent-ils qu'elles sont belles, belles comme le jour, et qu'elles ont chacune les chances les plus sérieuses de faire triompher les couleurs de leur pays. « Un faux contre la race! » rétorque l'Allemand. « Un affront au prolétariat », affirme le bolchevik. Cependant l'Allemand s'appelle Fraulien Kant et elle descend en droite ligne du philosophe de Königsberg. Mais que pèse la *Critique de la Raison pure* contre quelques gouttes de sang juif! Sans compter que les fameux impératif catégorique doit gêner un peu Hitler et les hommes du 30 juin. Quant à la Russe, c'est une Romanoff, pas moins! On ne pourrait être plus russe. Il serait difficile d'être plus allemande. Mais voilà. La politique déforme tout, jusqu'au nez de Cléopâtre.